

[Texte]

our flour mills. Our end-use certificate would in fact be in effect for American grains after subsidy equivalents become equal and the Canadian Grain Commission would be responsible for the system administration. We support this and the feed identification.

Quantitative restrictions. The U.S. represents a growing market for Canadian grain, and this element of the agreement, at least conceptually, will secure access. We are, however, concerned that a change in Canadian subsidy levels which would bring us to equivalency with the U.S. could be grounds for the U.S. to bring action against Canadian grain. Secure access may also be hindered should the U.S. attempt countervail or anti-dumping actions. But we would prefer to see their export enhancement dismantled if we could. Therefore they would have cause to countervail. That is why we feel also the two-price had to go.

• 1640

Recommendations. It seems unlikely that any changes to this section will be allowed, but we would recommend wording in the agreement which would prevent the U.S. from taking action as long as Canadian subsidy levels are calculated as being lower than those offered U.S. producers.

Eliminating the Western Grain Transportation Act subsidies through western ports— Keith again will expound upon that. Our recommendation is the loss of the Crow benefit subsidy through west coast ports and points, and the resulting hurt to canola mill and mill feeds, could be overcome by making a direct payment to western farmers.

Although there has been nothing said about the Thunder Bay movement, it is not improbable to envision action under their trade laws, citing the Crow benefit as an export subsidy perhaps down the road and probably multilaterally. Therefore we feel we should change the methodology of paying the benefit.

Use of direct export subsidies. The element of the agreement preventing the use of direct export subsidies in each other's markets will protect Canadian farmers from the use of EEP programs in our market. We heartily endorse this clause. It would be unacceptable to see the U.S. farm bill, which has done significant damage in the world market, to be used against us in our own markets.

[Traduction]

certificats d'utilisation ultime a été recommandée pour les livraisons de blé à nos minoteries. En fait, nos certificats d'utilisation ultime s'appliqueraient aux grains américains une fois que l'équivalence de subventions serait atteinte et la Commission canadienne du blé serait chargée de l'administration du système. Nous appuyons cette formule ainsi que l'identification des grains de provende.

Restrictions quantitatives. Les États-Unis constituent un marché de choix pour les grains canadiens et l'Accord doit, tout au moins théoriquement, nous en garantir l'accès. Cependant, nous craignons que toute modification des subventions canadiennes en vue de les porter à l'équivalent des subventions américaines pourraient amener les États-Unis à prendre des mesures compensatoires contre les grains canadiens. L'accès du marché américain serait également remis en question si les États-Unis prenaient des mesures compensatoires ou anti-dumping. Pour nous, la meilleure solution serait que leurs subventions d'expansion des exportations soient supprimées. Cela leur donnerait des motifs d'imposer des mesures compensatoires. C'est également la raison pour laquelle nous estimons que la double tarification doit être supprimée.

Recommandations. Il est peu probable que l'on accepte de modifier cette partie de l'Accord, mais nous recommandons que le libellé soit tel que les États-Unis ne puissent prendre de mesure compensatoire tant que les niveaux de subvention canadiens seront inférieurs à ceux dont bénéficient les producteurs américains.

L'élimination des subventions en vertu de la Loi sur le transport des grains de l'Ouest par les ports de la côte ouest... Keith va en parler plus longuement. Nous recommandons de compenser la suppression des subventions prévues en vertu de l'Accord du Nid-de-Corbeau aux ports de la côte ouest et de minimiser les conséquences sur les produits à base de colza et le fourrage par le paiement direct de subventions aux agriculteurs de l'Ouest.

Bien que la formule de Thunder Bay n'ait pas été évoquée, il n'est pas impossible que les Américains prennent des mesures en vertu de leurs lois commerciales, alléguant que les subventions du Nid-de-Corbeau sont peut-être en fin de compte des subventions à l'exportation, de portée probablement multilatérale. C'est pourquoi nous estimons qu'il faudrait changer le mode de paiement des prestations.

Recours aux subventions directes à l'exportation. Les dispositions de l'Accord qui interdisent de subventionner directement les exportations à destination de l'autre marché, protégeront les agriculteurs canadiens contre les programmes d'expansion des exportations. Nous sommes ravis de cette clause. Il nous paraîtrait inacceptable que les lois agricoles américaines qui ont fait beaucoup de tort au marché mondial, soient utilisées contre nous, sur nos propres marchés.